

rapport d'activités 2021



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
EMS	Etablissement médico-social
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LHand	Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées
LICom	Loi sur les impôts communaux
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
PCS	Participation à la cohésion sociale
PDI	Plan directeur intercommunal
PIMEMS	Programme d'investissements de modernisation des EMS de l'Etat de Vaud
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
TP	Transports publics
UCV	Union des communes vaudoises
UNIGE	Université de Genève
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2021 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2021 en bref
- > Activités 2021 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT. A fin 2021, le SAI comptait 5 postes équivalant à 3.9 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (180%) et 2 secrétaires (110%).

En 2021, la facturation aux communes a été de Fr. 9.20 / habitant au lieu des Fr. 9.70 / habitant prévus au budget. Par ailleurs, le service facture les prestations effectuées pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

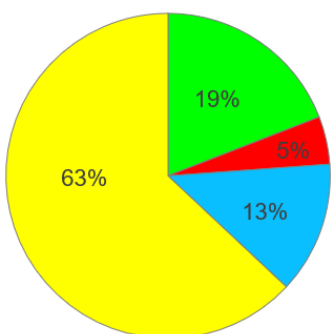
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndicats de la Riviera (CSD) Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier Convention Cartoriviera Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (ASR) Commission Prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) SATOM SA Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) Société de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2021



■ coordination générale
 ■ sécurité / prévention
 ■ AT / transports / équipements
 ■ culture / sports / tourisme

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Dite répartition est très proche de celle de 2020.

La part dédiée à la coordination générale est toutefois un peu plus importante, compte tenu du changement de législation, comme relevé ci-contre.

La part la plus importante demeure celle qui est consacrée à la culture et au tourisme, du fait du projet de modification du Règlement de la CITS et des conséquences de la pandémie pour les institutions bénéficiaires du FCR.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail placés sous sa responsabilité.

Comme déjà relevé en 2020, la pandémie n'a pas été sans conséquences sur le fonctionnement du SAI et des communes une nouvelle fois en 2021. Ainsi, sur l'ensemble des 100 séances que le service a organisé ou auxquelles il a participé (vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques), nombre d'entre elles ont dû être déplacées dans des lieux permettant de respecter les mesures sanitaires en vigueur et 4% ont dû être annulées ou reportées, générant un surcroît de travail essentiellement d'ordre « logistique » pour maintenir et assurer l'essentiel des activités et projets en cours.

S'agissant des « temps forts » dans les missions et tâches du SAI en 2021, nous citerons les principaux éléments suivants :

- > le **changement de législation**, doublé de la **fusion des Communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz** ont demandé un important travail de suivi et d'adaptations pour le service, en particulier sur la question de la représentation des communes dans les divers organes intercommunaux, sans avoir pu réunir les dix municipalités *in corpore*.
- > la **CITS**, avec la poursuite des démarches sur la modification du Règlement actuel par une convention (entente intercommunale selon les art. 109a et ss LC) et un règlement intercommunal (selon l'art. 3bis LICom) sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires. Ces documents, complétés par un projet de préavis régional, ont fait l'objet de plusieurs séances de travail techniques et politiques, ainsi que d'une consultation de la CITS, des municipalités partenaires et de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Ils ont été adaptés pour tenir compte des remarques en résultant (cf. p. 15).
- > le **FCR**, qui a exercé un suivi attentif des 20 institutions bénéficiaires, compte tenu des répercussions de la crise sanitaire sur les activités de la plupart d'entre elles, le Fonds ne subventionnant que des charges artistiques. Le SAI a donc consacré un temps important à l'analyse de la situation de chaque institution, ainsi qu'à l'établissement des comptes 2020, du budget et de la proposition de répartition 2022, rendus d'autant plus complexes par les répercussions du contexte sanitaire.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndicats de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > composition : 10 syndicats
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndicats du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndicats Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à 8 reprises en 2021, dont une séance extraordinaire de « mise en route » au début de la nouvelle législature, permettant notamment de présenter aux nouvelles et nouveaux syndicats, l'historique des collaborations intercommunales sur la Riviera, les caractéristiques de la CSD et du SAI, ainsi que les méthodes de travail à l'échelle intercommunale.

Il est par ailleurs rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux projets et dossiers propres à la région.

Coordination régionale / extrarégionale

S'agissant d'associations qui représentent les intérêts des communes, les sujets d'actualité traités dans le cadre de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) ont fait l'objet d'informations systématiques par les délégués qui siègent dans leurs divers organes, en particulier sur :

- l'accord UCV-Canton sur la Participation à la Cohésion Sociale (PCS) ratifié par le Grand conseil, son application par le Conseil d'Etat qui a fait débat et en corollaire, l'initiative populaire « SOS Communes » visant le rééquilibrage des finances communales;
 - la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), restée « au point mort » en 2021, liée à la PCS;
 - le renouvellement des délégués du district Riviera - Pays-d'Enhaut au sein des organes de l'UCV, point qui a fait l'objet de nombreuses discussions.
- Une séance spéciale a été consacrée à la désignation des dits délégués lors de la visite de l'UCV dans le district en septembre. Sans possibilité d'aboutir à cette occasion, le sujet a été repris lors de la CSD d'octobre, puis les 13 municipalités ont été consultées sur les candidatures. L'UCV a été informée de l'issue positive de la consultation;
- l'accord UCV - AdCV - Canton conclu sur les constructions scolaires, en particulier sur les problèmes de mise en œuvre dans le déploiement progressif des équipements numériques.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale

Comme à chaque changement de législature, le SAI s'est attelé à la répartition des mandats intercommunaux, qui a fait l'objet de nombreux points de situation et mises à jour dans le cadre de la CSD. Le SAI a d'ailleurs été invité par les Municipalités du Cercle de Corsier au printemps, pour les accompagner dans la désignation de leurs délégué·e·s. La grande majorité de la répartition a été déterminée en 2021, mais sa finalisation dépendra des dicastères de la nouvelle Commune Blonay - Saint-Légier, précisés début 2022. Le fait de ne pas avoir pu réunir les dix municipalités (Covid) a complexifié le travail.

Comme en 2020 et pour les mêmes raisons, il n'a pas été possible de réaliser les « grands rendez-vous » annuels usuels, tels que le Forum des municipalités ou la rencontre CSD-députés.

La rencontre de Mme la conseillère d'Etat Christelle Luisier avec les municipalités du district, initialement prévue en 2020 et organisée par la préfecture, a été repoussée à plusieurs reprises, la date retenue étant finalement fixée en mars 2022.

La CSD a également été sollicitée sur divers sujets : demandes de rencontres et/ou de participation financière, certaines sont indiquées dans les sous-chapitres ci-après. Elle a ainsi reçu le délégué aux fusions de communes, M. Laurent Curchod, de la Direction Générales des Affaires Institutionnelles et des Communes (DGAIC) de l'Etat de Vaud en novembre.

Deux associations (Perséides / Fête de la Nature - La nuit est belle !) ont également contacté les communes, afin de les encourager à participer à l'extinction de l'éclairage public à la mi-août, sujet discuté à plusieurs reprises dans le cadre de la CSD et à reprendre, une fois les éléments techniques et financiers clarifiés.

Enfin, le Préfet et les syndics du Pays - d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au Préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district.

Aménagement du territoire / transports-mobilité-environnement / infrastructures

Les travaux menés dans le cadre de l'Agglomération Rivelac ont fait l'objet d'une information régulière de la part du Président du Comité de pilotage de l'agglomération (COFIL), syndic de Blonay. Mme Margalhan-Ferrat, cheffe de projet de l'Agglomération Rivelac a été invitée par la CSD en mai, dans l'optique de faire un point de situation à la suite de la consultation des municipalités partenaires sur le projet de statuts d'une association de communes.



© association Projet-Perséides

coordination générale

Les syndic-que-s ont pu exprimer leurs inquiétudes et doutes quant aux priorités fixées par le COPIL sur les projets à mener, la CSD souhaitant favoriser une avancée sur le contenu avec le plan directeur intercommunal (PDI) et la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) plutôt que sur la « forme » (statuts).

La CSD a également reçu une délégation de VMCV SA en mars (Président / Directrice / Directeur financier), pour présenter la situation financière de l'entreprise et ses réflexions stratégiques. Les échanges ont fait notamment ressortir le besoin des VMCV d'avoir un interlocuteur unique à l'échelle intercommunale, dans l'optique de coordonner les besoins et les projets de développement.

Culture / sports

Lors de sa séance de novembre, la CSD a confié au SAI la mission d'établir un état des lieux sur les aides individuelles des communes à l'enseignement musical, point qui sera présenté début 2022.

La problématique du manque de lignes de natation dans la région est revenue « en force » en 2021 au travers de deux démarches différentes et complémentaires, l'une par les 2 principaux clubs de natation de la Riviera (courrier à la CSD) et l'autre, par une initiative privée présentant 2 avant-projets de piscines. La CSD a conclu que ces points sont à reprendre dans le cadre du Fonds sportif, comme déjà décidé à la suite de l'étude menée sur les installations sportives régionales en 2015-2016.

Economie / tourisme

Initié en 2020 par la CITS en collaboration avec le SAI, le projet de modification du Règlement sur la taxe intercommunale de séjour et sur la taxe intercommunale sur les résidences secondaires a fait l'objet d'une présentation à la CSD en janvier, en présence du Président de la CITS.

Des points d'information / discussion réguliers ont ensuite été faits.

Santé / social

L'avenir de l'antenne du Samaritain de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) a été débattu dans le cadre de la CSD, ce qui a permis à une délégation des municipalités de rencontrer Mme la conseillère d'Etat Rébecca Ruiz en mars, lors d'une présentation sur l'avenir des cliniques de gériatrie et réadaptation de l'HRC.

La CSD a reçu en novembre les mandataires travaillant à un état des lieux et l'identification des besoins en EMS dans l'Est vaudois; mandat octroyé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), qui s'inscrit dans le programme d'investissements de modernisation des EMS de l'Etat de Vaud (PIMEMS).



coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 10 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité (10 syndics)
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : Fr. 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à 2 reprises en 2021, en mars pour l'examen du rapport d'activités et des comptes 2020, puis en septembre, pour le budget 2022, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les dix municipalités et conseils communaux. S'agissant du budget 2022, il convient de préciser qu'il sera adopté par le Conseil communal de la nouvelle commune de Blonay - Saint-Légier en mars 2022 seulement.

En dehors de la gestion du fonds et pour l'essentiel, le CA s'est consacré au suivi de la procédure CIEHL pour le projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c.

Très brièvement, il est rappelé que le projet susmentionné a été reconnu d'intérêt public régional par le CA, puis par les dix municipalités partenaires de la convention, qui ont accepté la participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 millions (mios).

Une fois le projet approuvé par le Conseil communal de Montreux et accepté par la population en 2020, le préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL, établi par le SAI, a été déposé dans les dix conseils communaux pour adoption fin 2020, une fois validé par le CA et approuvé par les dix municipalités.

Les conditions sanitaires de début 2021 n'ont pas permis de réunir ensemble les commissions *ad hoc* nommées par les conseils communaux, comme il est d'usage dans le cadre d'un préavis CIEHL. L'information a toutefois été faite par sous-périmètres de communes (5 séances d'information au total en février et mars).

Le préavis CIEHL a été adopté à l'unanimité par les dix conseils communaux de la Riviera, reconnaissant l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c et le principe de la participation financière de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios.

En 2021, la contribution des communes a été de Fr. 5.- / habitant. Le budget 2022 présente une provision de Fr. 1 mio pour le projet du 2m2c, sachant que la participation de la CIEHL ne sera versée qu'une fois les travaux réalisés ou à tout le moins, en voie de finalisation. Ceci permet l'encaissement de la contribution des communes sans dépasser le plafond fixé dans la convention (Fr. 3.5 mios) et de pouvoir ainsi participer à d'autres projets d'intérêt public régional qui se présenteraient.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI www.sai-riviera.ch en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

Comme déjà mentionné en page 5 du présent rapport, les mesures sanitaires ont empêché l'organisation des « plateformes » d'échanges qui sont habituellement organisées par le SAI, telles que la rencontre CSD-Députés (annulée), le Forum des municipalités, etc.

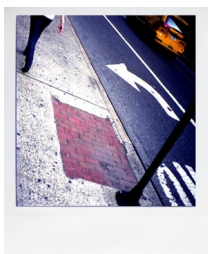
L'essentiel des actions du service en 2021 a porté sur l'organisation des séances d'information à l'intention des commissions *ad hoc* nommées par les conseils communaux de la Riviera, dans le cadre du préavis CIEHL relatif la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c (cf. page 7).

Le SAI a été sollicité à plusieurs reprises par des communes ou cercle de communes, essentiellement pour présenter les collaborations intercommunales au sein de la Riviera et les méthodes de travail développées, les missions, tâches et caractéristiques du service. Il a notamment rencontré la Commission de gestion de Vevey en avril, les nouveaux membres de la Municipalité de Vevey en mai, et les Municipalités du Cercle de Corsier en juin. Dans ce dernier cas, le service est intervenu dans le cadre d'une séance visant à la répartition des mandats intercommunaux entre les 4 communes.

Le SAI a par ailleurs été invité à participer à la restitution du travail de master d'une étudiante en géographie à l'UNIGE qu'il avait reçue en 2020 et dont le thème était « Une ville productive sur les bords du Léman ? Les activités artisanales et industrielles dans la région Riviera - Chablais » en mars 2021. Un autre étudiant a également été reçu par le service en mai, dans le cadre de son travail de bachelor portant sur l'agglomération.

Outre le rapport d'activités et le site internet du SAI mis à jour (www.sai-riviera.ch), le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
 - 1 représentant / municipalité
 - + 6 techniciens communaux
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017, cheffe de projet de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière (pas de groupe de travail spécifique actif durant l'année).

La CORAT s'est réunie à 2 reprises en mars et en octobre 2021, la séance de juin ayant été annulée. L'essentiel des échanges a porté sur les travaux menés dans le cadre de l'agglomération Rivelac, en particulier sur la définition des priorités par son Comité de pilotage (COFIL), sujet à discussions également au sein de la CSD.

Le mandataire de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) a été invité en mars pour présenter un point de situation sur l'avancement de son travail, en l'occurrence, sur les constats, objectifs, méthodes de travail, procédure et calendrier.

La CORAT a également discuté de son rôle et de la pertinence de son maintien en regard de l'agglomération Rivelac. En effet, il a été constaté que la CORAT n'avait pas été très « active » durant la législature et qu'elle abordait en général des sujets similaires à ceux de l'agglomération. Les membres de la CORAT ont toutefois conclu à son maintien, s'agissant d'un organe qui permet aux municipaux et chef·fe·s de services de la Riviera d'avoir leur propre espace de discussion, indépendamment de celui de l'agglomération dont le périmètre et les interlocuteurs sont différents.

La CORAT permet également à ses membres d'échanger sur les projets communaux à incidence régionale. En 2021, ils ont principalement évoqué leurs difficultés et/ou état d'avancement sur les procédures de planifications en cours, notamment les plans d'affectation communaux, plans directeurs, plans de mobilité, etc., ainsi que sur les grands projets de développement (site stratégique de La Veyre par ex.).

Enfin, comme chaque année, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes du Bus du petit Prince pour l'année précédente (2020), sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise).

Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant / municipalité président du CA / directeur de chaque entreprise de transport (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
1 représentant de la CORAT
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

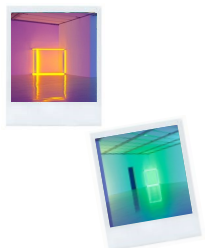
En 2021, dite Conférence s'est réunie avant le changement de législature en mai, permettant notamment à son président d'établir un point de situation général et de faire ressortir quelques pistes qui pourraient être reprises par les nouvelles municipalités, soit pour l'essentiel :

- La question des clés de répartition lorsqu'il s'agit de lignes qui desservent le territoire de plusieurs communes;
- L'application de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), en particulier la coordination entre les communes sur les actions de mise en conformité des arrêts de TP sur une ligne intercommunale;
- La politique de TP en faveur des jeunes, visant une coordination du développement de l'offre sur la base de besoins identifiés, avec les partenaires « mobilité » concernés.

Les entreprises de TP ont également chacune présenté leurs réflexions et projets en cours, en particulier les grands axes de la stratégie VMCV, la liaison Pléiades-Vevey MVR et les chantiers de la gare de Montreux et d'extension Zweisimmen-Interlaken du MOB.

Il ressort notamment des discussions qu'il y a au fond deux interlocuteurs principaux pour les entreprises de TP, compte tenu des échelles et problématiques traitées qui sont différentes entre l'agglomération plus stratégique et au périmètre plus vaste, et la CRTPR plus opérationnelle et centrée sur la Riviera.

culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest
- > financement : Fr. 47.- / hab. en 2021

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix Conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2021, le BE et le CA se sont réunis respectivement à 3 et à 4 reprises et notamment en mars pour l'adoption des comptes, du préavis y relatif et du rapport d'activités 2020 et en septembre pour celle du budget 2022 et du préavis y relatif.

Tout comme en 2020, l'épidémie de COVID-19 a impacté bon nombre d'institutions soutenues par le FCR, plus particulièrement durant le 1er semestre 2021.

Pour rappel, lors de sa séance de décembre 2020, le CA a confirmé sa volonté de soutenir dites institutions, en s'assurant que les subventions octroyées durant la pandémie soient bien affectées aux charges artistiques, conformément à la convention du FCR. Le SAI a analysé la situation financière des institutions et notamment leurs charges artistiques en regard avec les subventions versées en 2020. Cette analyse a conduit le FCR à rééquilibrer la subvention d'une des 20 institutions soutenues. Le montant non versé à cette institution a fait l'objet d'une restitution exceptionnelle aux communes.

Tout au long de 2021, le SAI a continué à analyser et présenter régulièrement au BE et au CA un point de situation des conséquences de la crise sanitaire sur la programmation et les finances des institutions.

La crise sanitaire a également à nouveau impacté l'Agenda culturel régional, qui n'a paru qu'à 5 reprises au lieu des 6 habituelles (suppression du numéro de janvier-février 2021). En outre, le SAI a suivi le travail engagé sous la conduite du Service de la Culture de Vevey, en partenariat avec MVT, visant la mise en œuvre d'un agenda régional digital, dans le but d'assurer une meilleure visibilité de l'offre culturelle, tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Le FCR participera au financement de ces travaux en 2022.

Enfin, sur les 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2021 par le FCR, 15 ont été refusées, 1 a reçu une réponse favorable et, pour la dernière, le CA a accepté de reporter le montant du soutien accordé en 2020, jusqu'en 2023 (report Covid).

Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les 10 communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

Dite convention précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

Selon l'usage, le SAI et le CMVR se sont coordonnés avant d'établir la facturation des contributions communales pour 2021, notamment sur la base des éléments fournis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget).

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > assemblée générale :
1 représentant / municipalité
+ participation des délégués
au sport de Montreux /
Vevey / La Tour-de-Peilz
- > secrétariat, gestion et
coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : Fr. 6.70 / hab.
en 2021

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES
S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal a eu lieu le 24 juin 2021. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2020 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à Fr. 6.70 / habitant et de verser une subvention de Fr. 64.50 / junior en 2021 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant pour 2022.

Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Un point de situation a été fait lors de l'assemblée générale de juin 2021. Il a à nouveau été question des projets de piscines régionales et de la problématique des terrains de rugby, sans toutefois que des solutions concrètes ne se dessinent, mais avec l'espoir que ces dossiers, et notamment celui des coûts d'exploitation des piscines, puissent trouver une issue favorable durant la législature 2021-2026.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) :
Fr. 5'000.- / grande commune
Fr. 2'500.- / petite commune
Fr. 10'000.- de la Commission intercommunale de la taxe de séjour

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances dudit Conseil.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le Conseil de fondation a adopté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2020, et accepté de reconduire les montants des contributions des communes pour 2021.

Par ailleurs, le Conseil de fondation a décidé, à l'unanimité, de soutenir financièrement le projet de MVT d'installer une webcam « Roundshot » à l'espace régional des Pléiades.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020 et 2021-2023.

économie / tourisme



CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

Comme expliqué dans le rapport d'activités 2020 du SAI, le service a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations. Dans un premier temps, il s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents différents et complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LCom).

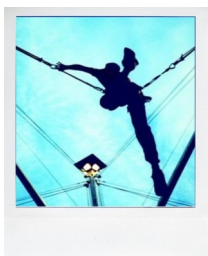
Le SAI a consulté la CITS sur les projets d'entente intercommunale et de règlement intercommunal en janvier 2021 puis, une fois rédigé le préavis régional y relatif, le président de la CITS et le SAI ont présenté les dits projets à une délégation des dix municipalités en mars, avant de les consulter officiellement. La DGAIC a été consultée en parallèle.

Le service a établi une synthèse des remarques des municipalités qu'il a présenté à la CSD en mai, à la CITS en juin et a organisé une séance technique avec la DGAIC en juin également pour traiter toutes les questions et remarques. Il ressort notamment que le modèle d'entente intercommunale et de règlement serviront de référence au Canton pour les autres régions qui souhaiteraient modifier leur règlement.

Les projets d'entente intercommunale et de règlement ont été adaptés en fonction des remarques et ont été présentés à la CITS en septembre. À cette occasion, la Commission a confié au SAI une réflexion concernant la composition et règles de tournus des organes de la CITS. Cette réflexion a été présentée lors de la séance de la Commission en novembre et a permis le choix d'une variante validée à l'unanimité.

La procédure se poursuivra en 2022 par une nouvelle consultation des municipalités, avant d'entreprendre la consultation des conseils communaux via leurs commissions *ad hoc*. Puis suivra, la procédure de validation définitive des documents, avec l'adoption par les CC, respectivement l'approbation par les autorités cantonales compétentes.

sécurité / prévention



MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 10 communes de la Riviera
- > composition :
 - 4 représentants des municipalités
 - 5 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles / AACTS)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : Fr. 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission prévention Riviera » à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

La commission s'est réunie à deux reprises en 2021, en mai et octobre. La séance initialement prévue en mars a été annulée faute de demande de soutien à traiter et du contexte sanitaire peu favorable. Les comptes et le rapport d'activités 2020 ont été adoptés par la Commission par voie électronique. Elle a traité les demandes de soutien qui lui ont été soumises et a exercé le suivi des projets en cours.

Sur les cinq projets présentés en 2021, quatre d'entre eux ont été acceptés par la commission, soit :

- > Service de la cohésion sociale de Vevey en collaboration avec le Service Famille, jeunesse, sport et culture de La Tour-de-Peilz - « Prév'Rives 2021 » ;
- > Service de la cohésion sociale de Vevey / Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse de Montreux - Semaine d'action contre le racisme 2021 : « Des femmes, des identités » ;
- > Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse de Montreux - « Black Swan Twenty One » ;
- > Service de la Cohésion sociale, familles et jeunesse de Montreux - « SoutienPlus 2021 ».

Par ailleurs, le subside octroyé aux deux projets / actions de prévention acceptés en 2019 ou 2020 ci-dessous, a été versé en 2021. Il s'agit de :

- > Association Multi-Scènes - « Être femme ici ou là-bas » (report Covid);
- > ADN Dialect - Ghetto Jam 2021 (soutien pour la période 2019-2021).

La commission a par ailleurs fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des rapports y relatifs.

De plus et comme relevé d'année en année, les membres de la commission poursuivent leurs échanges et partages d'expériences dans un climat constructif.

Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant / municipalité
Présidence par tournus - Corsier pour la législature 2016-2021
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : Fr. 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Bien que n'ayant reçu aucune demande de soutien à traiter, les membres du Fonds se sont réunis le 19 mai 2021 pour la dernière AG de la législature 2016-2021. Lors de cette séance, ils ont adopté, à l'unanimité, les comptes 2020 du Fonds et ont décidé de facturer la participation des communes pour 2021.

Les communes partenaires ont également été invitées à porter le montant de Fr. 0.50 / habitant au budget 2022.

conclusion



L'année 2021 a été marquée par le changement de législature et par un important renouvellement au sein des municipalités. Il s'est donc agi pour le SAI d'œuvrer à la mise en route des différents organes régionaux, avec pour objectifs de permettre aux nouvelles et nouveaux élu·e·s de saisir les règles de fonctionnement régional et de faciliter leur bonne intégration au sein des différentes structures.

La nouvelle répartition des mandats intercommunaux a également beaucoup occupé le SAI, tâche quelque peu complexifiée par la fusion des communes de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz.

Quant à la pandémie, bien qu'elle ait encore perturbé le fonctionnement des communes en 2021, le sujet en lui-même a été nettement moins abordé qu'en 2020, mais plutôt traité de cas en cas, selon les commissions ou organes intercommunaux confronté·e·s concrètement aux conséquences de la crise sanitaire.

Aussi, et comme de coutume pour clore ce « tour d'horizon » 2021, je souhaite adresser mes remerciements :

- à la Conférence des syndics et aux municipalités pour la confiance témoignée au SAI ;
- à tou·te·s les professionnel·le·s avec qui nous collaborons (secrétaires municipales et municipaux, greffes, technicien·ne·s communales et communales, etc.) qui assurent un relais indispensable et contribuent en cela à la bonne réalisation des missions du service ;
- aux conseillers communaux qui siègent dans les différentes commissions intercommunales et s'investissent avec intérêt et bienveillance pour la région ;
- à toute l'équipe du SAI pour le travail accompli durant cette année 2021.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey - mars 2022